

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Réserve négative	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-13

Simon Arvisais CPA Inc.

Société de comptable professionnel agréé

1670, rue Principale
St-Boniface, QC, G0X 2L0

Téléphone : 819-655-0703
Cellulaire : 819-609-0566
Courriel : sarvisais@simonarvisaiscpa.ca

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres de
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

Nous avons procédé à l'examen du bilan de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE au 31 décembre 2016 ainsi que des états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par la coopérative.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.



St-Boniface, le 11 avril 2017.

¹ Par Simon Arvisais, CPA auditeur, CA

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	2016 (366 jours)	2015 (122 jours)
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
PRODUITS		
Contributions annuelles	64 959	10 468
Loyers	21 840	6 296
Subvention - Municipalité	-	2 149
Subvention - Autre	7 533	1 796
Autres	133	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>44 683</u>	<u>15 467</u>
	<u>139 148</u>	<u>36 176</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	52 732	17 433
Assurances	2 030	642
Combustible et électricité	5 203	1 568
Cotisations et associations	1 396	400
Entretien et réparations	3 589	674
Fournitures médicales	1 841	2 266
Frais de bureau et papeterie	1 532	906
Frais informatiques	8 594	3 256
Honoraires professionnels	2 980	3 620
Loyer	2 050	680
Poste et messagerie	1 754	554
Publicité	360	-
Taxes et permis	5 831	1 873
Télécommunication	2 631	1 126
Intérêts et frais bancaires	432	113
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>53 106</u>	<u>18 210</u>
	<u>146 061</u>	<u>53 321</u>
DEFICIT DE L'EXERCICE	<u><u>(6 913)</u></u>	<u><u>(17 145)</u></u>

Non audité.

Simon Arvisais CPA Inc.
Société de comptable professionnel agréé

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**RÉSERVE NÉGATIVE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	2016 (366 jours) \$	2015 (122 jours) \$
SOLDE AU DÉBUT	(57 903)	(54 725)
DÉDUIRE: Déficit de l'exercice précédent	<u>17 145</u>	<u>3 178</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>(75 048)</u></u>	<u><u>(57 903)</u></u>

Non audité.

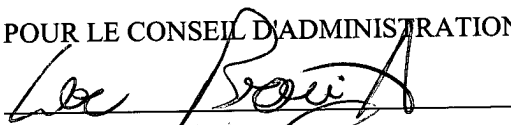
Simon Arvisais CPA Inc.
Société de comptable professionnel agréé


COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**BILAN
AU 31 DÉCEMBRE**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	96 082	66 950
Débiteurs (note 3)	2 161	1 451
Subvention à recevoir	-	683
Frais payés d'avance	<u>3 981</u>	<u>4 776</u>
	102 224	73 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>89 397</u>	<u>138 737</u>
	<u><u>191 621</u></u>	<u><u>212 597</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	7 098	7 734
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>83 834</u>	<u>116 211</u>
	<u>90 932</u>	<u>123 945</u>
AVOIR		
AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 7)	<u>182 650</u>	<u>163 700</u>
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve négative	(75 048)	(57 903)
Déficit de l'exercice	<u>(6 913)</u>	<u>(17 145)</u>
	<u>(81 961)</u>	<u>(75 048)</u>
	<u>100 689</u>	<u>88 652</u>
	<u><u>191 621</u></u>	<u><u>212 597</u></u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 Administrateur

 Administrateur

Non audité.

Simon Arvisais CPA Inc.
Société de comptable professionnel agréé

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	2016 (366 jours)	2015 (122 jours)
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(6 913)	(17 145)
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	53 106	18 210
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(44 683)</u>	<u>(15 467)</u>
	1 510	(14 402)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	<u>132</u>	<u>(6 111)</u>
	<u>1 642</u>	<u>(20 513)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(3 766)</u>	<u>(1 507)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	12 306	-
Émission de capital social	19 300	4 600
Remboursement de capital social	<u>(350)</u>	<u>-</u>
	<u>31 256</u>	<u>4 600</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	29 132	(17 420)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>66 950</u>	<u>84 370</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>96 082</u></u>	<u><u>66 950</u></u>
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Encaisse	<u><u>96 082</u></u>	<u><u>66 950</u></u>

Non audité.

Simon Arvisais CPA Inc.
Société de comptable professionnel agréé

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016

1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est régie par la Loi sur les coopératives du Québec. Selon ses statuts de constitution, la coopérative n'attribuera aucune ristourne sur les parts sociales. Ainsi, la coopérative est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de fournir des locaux destinés aux professionnels offrant des soins de santé.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec. En conformité avec cette loi, la coopérative a interprété que les états financiers doivent être préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) en considérant les particularités suivantes:

Réserve

L'excédent ou le déficit de l'exercice est imputé à la réserve au cours de l'exercice suivant

Capital social

Le capital social est présenté à l'avoir des membres

Les états financiers comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. La principale estimation portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

Non audité.

Simon Arvisais CPA Inc.
Société de comptable professionnel agréé

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que la coopérative ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Constatation des produits

La coopérative applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions annuelles sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues.

Les revenus de location sont constatés dès qu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Non audité.

Simon Arvisais CPA Inc.
Société de comptable professionnel agréé

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût à l'exception des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire en fonction des taux suivants:

Matériel informatique	30%
Mobilier et équipement	10% et 20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail plus une période correspondant à la première option de renouvellement.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3 - DÉBITEURS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Clients	2 161	1 219
Taxes de vente	-	232
	<u>2 161</u>	<u>1 451</u>

Non audité.

Simon Arvisais CPA Inc.
Société de comptable professionnel agréé

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	41 095	35 457	5 638	5 761
Mobilier et équipement	52 434	25 701	26 733	32 456
Améliorations locatives	260 062	203 036	57 026	100 520
	<u>353 591</u>	<u>264 194</u>	<u>89 397</u>	<u>138 737</u>

5 - CRÉDITEURS

Fournisseurs	282	1 950
Salaires et vacances	3 029	1 936
Déductions à la source	637	3 323
Taxes de vente	2 082	-
Autres	1 068	525
	<u>7 098</u>	<u>7 734</u>

6 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçu sous forme d'immobilisations corporelles et des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'améliorations locatives, de mobilier et équipement et de matériel informatique. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivants:

Solde au début de l'exercice	116 211	131 678
Apports affectés à l'achat de matériel informatique	3 031	-
Apports affectés à l'acquisition d'améliorations locatives	9 275	-
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>(44 683)</u>	<u>(15 467)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>83 834</u>	<u>116 211</u>

Non audité.

Simon Arvisais CPA Inc.
Société de comptable professionnel agréé

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016****7 - CAPITAL SOCIAL**

Autorisé:

Nombre limité à 25 000 parts sociales (15 000 parts sociales en 2015) pour les membres actifs, avec valeur nominale ainsi que les caractéristiques suivantes:

Part de qualification:

Valeur nominale de 10 \$, payable comptant au moment de l'admission. Minimum de 5 parts par membre. Transférable sur approbation du conseil d'administration et remboursable sous certaines conditions.

Part privilégiée:

Comportant différentes caractéristiques non décrites

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Émis:		
18 265 parts de qualification (16 370 en 2015)	<u>182 650</u>	<u>163 700</u>

Au cours de l'exercice, la coopérative a racheté 35 parts de qualification en contrepartie d'un montant de 350 \$ en espèces.

Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 1 930 parts de qualification en contrepartie de 19 300 \$ en espèces.

**8 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS
CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT**

Débiteurs	(710)	(545)
Subvention à recevoir	683	1 300
Frais payés d'avance	795	(4 606)
Créditeurs	<u>(636)</u>	<u>(2 260)</u>
	<u>132</u>	<u>(6 111)</u>

Non audité.

Simon Arvisais CPA Inc.
Société de comptable professionnel agréé

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

9 - ENGAGEMENT(S) CONTRACTUEL(S)

La coopérative s'est engagée à louer un local, en vertu d'un contrat de location-exploitation. Le loyer mensuel, à l'exception de certains frais d'exploitation pour lesquels la coopérative est responsable, est de 172 \$ indexé annuellement jusqu'au 31 août 2017.

La coopérative peut exercer l'option de renouveler ce contrat de location pour 3 périodes additionnelles de 3 ans.

Les loyers minimums futurs totalisent 1 376 \$ et comprennent les versements suivants pour le prochain exercice:

2017	-	1 376 \$
------	---	----------

Postérieurement à la date du bilan, la coopérative s'est engagée à faire réaliser des travaux d'améliorations locatives totalisant 47 205 \$. Des apports reportés totalisant 9 275 \$ affectés à la réalisation de ces travaux ont été reçus au cours de l'exercice et n'ont pas été amortis.

Non audité.

Simon Arvisais CPA Inc.
Société de comptable professionnel agréé

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de la coopérative aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2016.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la coopérative sont liés aux débiteurs. La coopérative évalue de façon continue les comptes-clients sur la base du montant qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement en regard à ses crédateurs.

11 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a réalisé 81% de ses opérations avec des membres utilisateurs (producteurs) et 100% de ses opérations avec des membres travailleurs au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

Non audité.